

Kalksteinlöser (1 Liter)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial

Kalksteinlöser (1 Liter)

N° d'article

9940200

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation

SU3 - Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

JULABO GmbH

Adresse

Gerhard-Juchheim-Straße 1
77960 Seelbach
Allemagne

Téléphone

+49(0)782351-180

Courriel

service.de@julabo.com

Site web

www.julabo.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+49(0)879-51 19240 (24h)

Disponibilité en dehors des horaires de bureau

Non

Kalksteinlöser (1 Liter)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (CE) no 1272/2008

Classification

Irritation cutanée, catégorie de danger 2

Irritation oculaire, catégorie de danger 2

Mentions de danger

H315, H319

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au Règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau/EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon..

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P332 + P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

2.3 Autres dangers

Donnée non disponible

Kalksteinlöser (1 Liter)

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nom chimique	Numéro CAS Numéro CE Numéro REACH Numéro index	Groupe	Classification	Phrase H Facteur M aigu Facteur M chronique	Remarque
acide sulfamidique; acide amidosulfurique; acide sulfamique	5329-14-6 226-218-8 01-2119488633-28 016-026-00-0	≥10 - <25%	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Aquatic Chronic 3	H315, H319, H412 - -	-
-	68002-61-9 232-447-5 01-2119970170-45 -	>1 - <2,5%	Acute Tox. 3 - dermal, Skin Corr. 1A, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1	H302, H311, H314, H400, H410 - -	-
propane-2-ol; alcool isopropyl-ique; isopropanol	67-63-0 200-661-7 01-2119457558-25 603-117-00-0	>1 - <2,5%	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3 - narcosis	H225, H319, H336 - -	-

Autres informations, substances

Pour le texte complet des déclarations H/UE mentionnées dans cette section, voir la section 16. Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (règlement REACH (CE= n° 1907/2006, article 57)).

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Inhalation

EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin si les troubles persistent.

Contact avec la peau

Rincer rapidement la peau contaminée avec du savon ou un détergent doux et de l'eau. Enlever rapidement les vêtements imbibés et rincer la peau avec de l'eau. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

Contact avec les yeux

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact et bien écarquiller l'oeil. En cas d'irritation prolongée, se rendre aux urgences et apporter cette fiche.

Kalksteinlöser (1 Liter)

Ingestion

Rincer soigneusement la bouche. Boire beaucoup d'eau. NE PAS faire vomir. Consulter immédiatement un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations pertinentes disponibles

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations pertinentes disponibles

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction d'incendie appropriés

Utiliser de la mousse résistante à l'alcool, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou de l'eau pulvérisée pour l'extinction.

Moyens d'extinction inappropriés

Eau plein jet

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection pour les pompiers

Appareil respiratoire autonome avec masque complet.

Autres

Les résidus d'incendie et l'eau contaminée doivent être éliminés conformément aux réglementations officielles.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de protection approprié. Écarter les intrus de la zone de danger.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Bien ventiler. Diluer avec beaucoup d'eau. Informer les autorités s'il s'agit de grandes quantités.

Kalksteinlöser (1 Liter)

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec un matériau absorbant les liquides (sable, kieselguhr, liant acide, liant universel, sciure).
Éliminer le matériel contaminé comme un déchet conformément à la section 13.

6.4 Référence à d'autres rubriques

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger Pour obtenir des informations sur la protection individuelle, voir la rubrique 8. Pour obtenir des informations sur l'élimination, voir la rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures préventives pour la manipulation

Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans l'emballage d'origine à fermeture étanche et dans un endroit sec et frais. Stocker conformément à la réglementation nationale. D07.261188640

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'autres informations pertinentes disponibles

Kalksteinlöser (1 Liter)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

DNEL/DMEL

Nom de produit/substance (Numéro CAS/Numéro CE)	Type	Exposition	Valeur	Population	Effets
Amidosulfonsäure (5329-14-6/-)	DNEL	Chronique (long terme) Inhalation	70,5 mg/m ³	Employés	Systemiques
Amidosulfonsäure (5329-14-6/-)	DNEL	Chronique (long terme) Inhalation	17,4 mg/m ³	Consommateurs	Systemiques
Amidosulfonsäure (5329-14-6/-)	DNEL	Chronique (long terme) Cutanée	10 ng/kg pc/jour	Employés	Systemiques
Amidosulfonsäure (5329-14-6/-)	DNEL	Chronique (long terme) Cutanée	5 ng/kg pc/jour	Consommateurs	Systemiques
Amidosulfonsäure (5329-14-6/-)	DNEL	Chronique (long terme) Orale	5 ng/kg pc/jour	Consommateurs	Systemiques

PNEC/PEC

Nom de produit/substance (Numéro CAS/Numéro CE)	Type	Milieu environnemental	Valeur
Amidosulfonsäure (5329-14-6/-)	PNEC	Eau potable	1,8 mg/l
Amidosulfonsäure (5329-14-6/-)	PNEC	Eau de mer	0,18 mg/l
Amidosulfonsäure (5329-14-6/-)	PNEC	Station d'épuration	20 mg/l
Amidosulfonsäure (5329-14-6/-)	PNEC	Sol	5 mg/kg de poids sec
Amidosulfonsäure (5329-14-6/-)	PNEC	Sédiment (eau potable)	8,36 mg/kg de poids sec
Amidosulfonsäure (5329-14-6/-)	PNEC	Sédiment (eau de mer)	0,84 mg/kg de poids sec

Kalksteinlöser (1 Liter)

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection des yeux / du visage

Porter des lunettes de protection/masque facial.

Protection des mains

Trouver le gant le plus approprié en concertation avec le fournisseur des gants qui peut indiquer le délai de rupture de la matière constitutive du gant.

Autres protections de la peau

Butyl-caoutchouc. Nitrile. Caoutchouc de chloroprène.

Protection respiratoire

Une protection respiratoire n'est pas requise.

Autres

Conserver à l'écart des aliments et boissons et des aliments pour animaux. Changer tout vêtement souillé. Se laver les mains avant les pauses, avant de fumer, et avant la consommation de nourriture et de boissons.

Éviter l'inhalation de vapeurs et d'aérosols et le contact avec la peau et les yeux.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique

Liquide

Couleur

rouge clair

Odeur

Caractéristique.

Seuil olfactif

Non déterminé.

Point de fusion / congélation

Non déterminé.

Point d'ébullition ou point d'ébullition initial et plage d'ébullition

100 °C

Inflammabilité

Non applicable.

Limites inférieure et supérieure d'explosivité

Non déterminé.

Kalksteinlöser (1 Liter)

Point d'inflammation

Donnée non disponible

Température d'auto-allumage

Ce produit est incombustible.

Température de dégradation

Non déterminé.

pH

2

Méthode

(20°C)

Viscosité cinématique

Non déterminé.

Viscosité, dynamique

Non déterminé.

Solubilité

Miscible avec l'eau.

Coefficient de partage n-octanol / eau

Non déterminé.

Pression de vapeur

23 hPa

Méthode

(20°C)

Densité et/ou densité relative

1,069 g/cm³

Méthode

(20°C)

Densité de vapeur relative

Non déterminé.

Propriétés des particules

Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Donnée non disponible

Kalksteinlöser (1 Liter)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas d'autres informations pertinentes disponibles

10.2 Stabilité chimique

pas de décomposition en cas d'utilisation conforme.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue.

10.4 Conditions à éviter

Pas d'autres informations pertinentes disponibles

10.5 Matières incompatibles

Les agents oxydants forts. lessives fortes (bases)

10.6 Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut produire différentes substances dont la composition exacte dépend des conditions de décomposition.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. ATE: Toxicité aiguë (DL50 orale): 63.000 mg/kg (Ratte) Toxicité aiguë (DL50 dermique): 26.400 mg/kg (Ratte)

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

Provoque des allergies des organes respiratoires et cutanées

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité par administration répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Kalksteinlöser (1 Liter)

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers

Donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aiguë

Pas d'autres informations pertinentes disponibles

12.2 Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité

Pas d'autres informations pertinentes disponibles

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation

Pas d'autres informations pertinentes disponibles

12.4 Mobilité dans le sol

Mobilité

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents. D15.261183950

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non applicable.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible

12.7. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes

Pas d'autres informations pertinentes disponibles

Kalksteinlöser (1 Liter)

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Considérations relatives à l'élimination

Élimination conforme aux dispositions réglementaires

Emballage

Élimination conforme aux dispositions réglementaires

code de déchet	Description des déchets
06 01 06*	autres acides

S'il vous plaît noter - un astérisque (*) à côté d'un code indique qu'il s'agit de déchets dangereux.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses (IMDG, ICAO/IATA, ADR/RID).

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Nom d'expédition ADR/RID/ADN correct

Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses (IMDG, ICAO/IATA, ADR/RID).

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Étiquette

Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses (IMDG, ICAO/IATA, ADR/RID).

14.4 Groupe d'emballage

Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses (IMDG, ICAO/IATA, ADR/RID).

14.5 Dangers pour l'environnement

Polluant marin IMDG

Non.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable.

Kalksteinlöser (1 Liter)

Autres

Autres informations ADR-RID

N'est pas soumis à ADR.

Autres informations IMDG

N'est pas soumis au code IMDG.

Autres informations IATA (ICAO)

N'est pas soumis à la réglementation IATA.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations européennes

Restrictions (Titre VIII Règlement 1907/2006): 3

Réglementations nationales

Donnée non disponible

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modifications par rapport à la révision précédente

Révision de toutes les sections et modification de la mise en page

Abréviations

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures

ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

ARA - Appareil respiratoire autonome

C&E - Classification et étiquetage

CL50 - Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)

CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage; règlement (CE) n° 1272/2008

CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction

CSR - Rapport sur la sécurité chimique

DL50 - Dose létale pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)

DNEL - Dose dérivée sans effet

ECHA - Agence européenne des produits chimiques

ETA - Estimation de la toxicité aiguë

Kalksteinlöser (1 Liter)

IATA - Association internationale du transport aérien
IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses
Kow - Coefficient de partage octanol-eau
LoW - Liste des déchets
PBT - Persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC - Concentration(s) prédite(s) sans effet
REACH - Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (Enregistrement, évaluation, autorisation des substances chimiques et restrictions applicables à ces subs
RID - Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses
SGH - Système général harmonisé
STOT - Toxicité spécifique pour certains organes cibles
SVHC - Substances extrêmement préoccupantes
UFI - Identifiant unique de formulation
VLEP - Valeur limite d'exposition professionnelle
vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Signification des phrases

Skin Irrit. 2 - Irritation cutanée, catégorie de danger 2
Eye Irrit. 2 - Irritation oculaire, catégorie de danger 2
Aquatic Chronic 3 - Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 3
Acute Tox. 3 - dermal - Toxicité aiguë, par voie cutanée, catégorie de danger 3
Skin Corr. 1A - Corrosif/irritant pour la peau, catégorie de danger 1A
Aquatic Acute 1 - Dangereux pour le milieu aquatique – Danger aigu, catégorie 1
Aquatic Chronic 1 - Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 1
Flam. Liq. 2 - Liquides inflammables, catégorie de danger 2
STOT SE 3 - narcosis - Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique, catégorie de danger 3 - Effets narcotiques
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H311 Toxique par contact cutané.
H314 Provoque Des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effet à long terme.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.